



UCV Info Flash

Ce matin, le Conseil d'Etat a annoncé lors d'une conférence de presse une proposition de modification du système péréquatif intercommunal pour 2017 déjà. Le comité de l'UCV va réagir par le communiqué de presse ci-dessous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision de la péréquation intercommunale : La demi-mesure du Conseil d'Etat

La révision du système de péréquation intercommunale est l'un des gros enjeux financiers de ces prochaines années ; il s'agit d'adapter les paramètres d'un mode de redistribution complexe censé maintenir des écarts raisonnables entre les situations financières des communes vaudoises. L'UCV (Union des communes vaudoises) constate que la proposition est établie unilatéralement par le Conseil d'Etat et intégrée sous forme de décret à la réforme RIE III sur la fiscalité des entreprises. Le comité de l'UCV juge cette modification insuffisante, car elle ne favorise qu'une partie des communes dans l'immédiat, sans tenir compte des pertes fiscales dues à RIE III.

A ce jour les communes attendent toujours de savoir comment le Conseil d'Etat va mettre en œuvre les deux motions déposées par les députées Wyssa (compensation de l'anticipation RIE3) et Luisier (financement de l'accueil de jour). Le comité de l'UCV estime que la proposition du Gouvernement doit être accompagnée de réponses positives à ces deux motions largement acceptées par le Grand Conseil l'année passée. D'autre part, les modifications proposées doivent encore être complétées d'ici à l'entrée en vigueur de RIE III en 2019. À l'heure actuelle, seule l'abolition du point d'impôt écrêté est proposée par le Gouvernement pour 2017, sans prendre en considération les pertes fiscales liées à la RIE III, ni la redistribution aux communes de la compensation fédérale – estimée aujourd'hui à environ CHF 34 millions.

Le Conseil d'Etat confond vitesse et précipitation

Pour accompagner l'anticipation de la réforme RIE III dès 2017, le Conseil d'Etat veut appuyer sur l'accélérateur et solliciter les députés via un projet de décret (EMPD) modifiant dès 2017 le système péréquatif intercommunal. L'UCV ne

s'oppose pas à l'objectif d'accroître la solidarité entre les communes selon leur potentiel fiscal (soit leur capacité contributive) mais souhaite qu'on puisse avoir une réponse globale, tenant compte de l'ensemble de la problématique de la péréquation horizontale et verticale et que cette solution soit élaborée avec les communes et leurs associations faïtières.

Une modification insatisfaisante et trop rapide

Le comité de l'UCV travaille à des améliorations à soumettre au Parlement, en collaboration avec ses différentes instances. « Cette seule modification est insuffisante dans le cadre de la réforme RIE III. En effet, la redistribution aux communes de la compensation fédérale et les autres enjeux péréquatifs (villes centres, dépenses thématiques, etc.) n'y sont pas abordés », souligne la Présidente Claudine Wyssa.

Ces questions ne peuvent pas être traitées sans la collaboration avec les différents partenaires, notamment les communes, et elles doivent prendre en compte l'ensemble des enjeux péréquatifs. Une fois ces réflexions menées à bien et l'ensemble des impacts financiers correctement évalués, les communes pourront se positionner sur un « nouveau » système péréquatif durable et stable.

Pully, le 21 janvier 2016

Personnes de contact :

- Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV – 079.425.17.78
- Pour les aspects techniques, M. Gianni Saitta, Conseiller en finances publiques – 078.640.16.12